

III. Ampleur du commerce licite de précurseurs et tendances les plus récentes du trafic de précurseurs

61. Le présent chapitre donne un aperçu des principales tendances et évolutions du commerce licite et du trafic de précurseurs chimiques, par groupe de substances, en vue de combler les lacunes et les faiblesses des mécanismes de contrôle des précurseurs. Il résume les informations concernant les saisies, les détournements ou les tentatives de détournement du commerce international ainsi que des activités liées à la fabrication illicite de drogues. Il se fonde sur les informations communiquées à l'OICS par divers mécanismes, tels que le formulaire D, le Système PEN Online, le Système PICS, les Projets « Prism » et « Cohesion », ainsi que par des rapports nationaux et d'autres informations officielles communiquées par les gouvernements.

62. Les informations sur les produits chimiques non inscrits au Tableau I ou II de la Convention de 1988, y compris les précurseurs sur mesure, qui sont néanmoins utilisés dans la fabrication illicite de drogues, sont communiquées à l'OICS conformément au paragraphe 12 b de l'article 12 de la Convention. Les gouvernements partagent également de telles informations au moyen du Système PICS, qui est ainsi devenu un système d'alerte rapide pour les précurseurs, bien que, fréquemment, l'identification des substances chimiques non placées sous contrôle pose problème en matière de criminalistique étant donné que les produits trouvés dans des laboratoires clandestins ou aux points d'entrée sont souvent mal étiquetés ou font l'objet de fausses déclarations. **L'OICS tient à remercier tous les gouvernements pour les informations reçues et à leur rappeler que, pour repérer les nouvelles tendances et y faire face à un stade précoce et à l'échelle mondiale, il est indispensable de communiquer au moyen du formulaire D des informations complètes concernant les substances non placées sous contrôle ainsi que les circonstances des saisies. L'OICS encourage donc une nouvelle fois tous les gouvernements à améliorer la qualité et l'exhaustivité des informations qu'ils communiquent chaque année au moyen du formulaire D et leur recommande une fois de plus de tirer meilleur parti du Système PICS.**

A. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

1. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'amphétamines

a) Éphédrine et pseudoéphédrine

63. L'éphédrine et la pseudoéphédrine sont des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine, mais elles peuvent être remplacées par du P-2-P, de l'acide phénylacétique, de l'APAAN, de l'APAA et un certain nombre de substances non placées sous contrôle (voir sous-sect. c et d ci-dessous et annexe VIII). L'éphédrine et la pseudoéphédrine sont également utilisées à des fins médicales légitimes et figurent donc parmi les substances du Tableau I de la Convention de 1988 les plus fréquemment et les plus largement commercialisées.

Commerce licite

64. Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020, les pays exportateurs ont envoyé près de 4 600 notifications préalables à l'exportation via le Système PEN Online pour des envois prévus d'éphédrine et de pseudoéphédrine, en vrac et sous forme de préparations pharmaceutiques. Les notifications portaient sur plus de 950 tonnes de pseudoéphédrine et près de 80 tonnes d'éphédrine au total. Les envois provenaient de 41 pays et territoires exportateurs et étaient destinés à 166 pays et territoires importateurs. Dans l'ensemble, le niveau des échanges d'éphédrine et de pseudoéphédrine a été environ de 25 % inférieur à la moyenne des trois périodes antérieures examinées.

65. Le tableau 2 ci-dessous présente les 10 plus grands importateurs d'éphédrine et de pseudoéphédrine, selon le volume ayant fait l'objet d'une notification dans le Système PEN Online, pour la période considérée.

Tableau 2. Les 10 principaux importateurs d'éphédrine et de pseudoéphédrine, en volume, 1^{er} novembre 2019-1^{er} novembre 2020

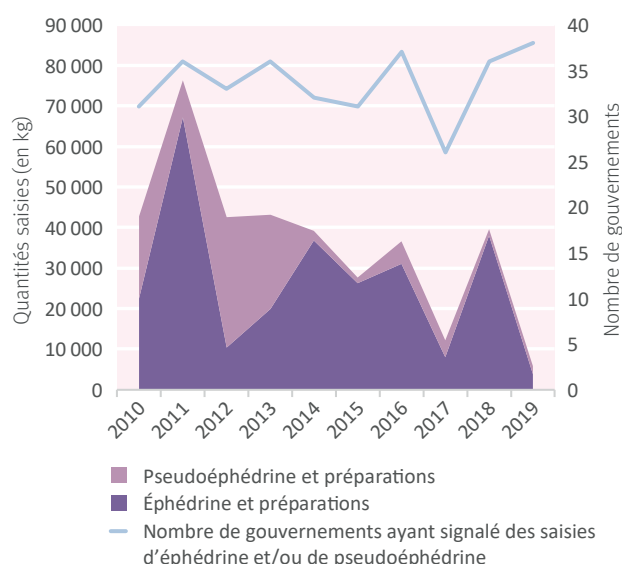
Classement	Éphédrine	Pseudoéphédrine
1	République de Corée	États-Unis
2	Nigéria	Suisse
3	Indonésie	Égypte

Classement	Éphédrine	Pseudoéphédrine
4	Égypte	Turquie
5	Danemark	Indonésie
6	Ghana	Brésil
7	États-Unis	République de Corée
8	Singapour	Japon
9	Suisse	Canada
10	Allemagne	France

Trafic

66. Des saisies d'un total d'environ 5,7 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été signalées à l'OICS par 38 pays et territoires dans toutes les régions au moyen du formulaire D pour 2019 (voir fig. V). Il s'agit de la plus faible quantité saisie depuis de plusieurs années, qui est inférieure aux quantités saisies en 2017 (12,1 tonnes) et également bien inférieure aux quantités de méthamphétamine saisies dans les régions où l'on sait que les trafiquants utilisent des méthodes de fabrication à base d'éphédrine.

Figure V. Saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2010-2019



Océanie

67. En 2019, les plus importantes saisies d'éphédrine ont été signalées en Australie, représentant près de 1 300 kg, dont 99 % ont été saisis lors d'une seule opération, grâce aux efforts d'enquête conjoints menés dans le cadre d'un accord de partenariat entre la Police fédérale australienne et la Commission nationale chinoise de contrôle des stupéfiants. Cette saisie tend à confirmer que les comprimés de pseudoéphédrine (connus sous le nom de

« ContacNT ») ont remplacé l'éphédrine brute pour devenir le principal précurseur de la méthamphétamine saisi en Australie et en Nouvelle Zélande. Pourtant, comme par le passé, aucune information n'était disponible sur l'origine de l'éphédrine, à savoir si elle avait été détournée du commerce légitime ou si elle avait été fabriquée illicitement, soit par synthèse, soit à partir de préprécurseurs chimiques, soit par extraction à partir de l'éphédra. La synthèse à partir de la propiophénone ou de ses précurseurs et l'extraction à partir de l'éphédra sont des méthodes de fabrication illicite utilisées en Chine. Étant donné que les mesures adoptées pour lutter contre le détournement du commerce légitime sont différentes des mesures nécessaires pour lutter contre la fabrication illicite de précurseurs et que, dans ce dernier cas, les mesures nécessaires diffèrent selon que l'éphédrine est synthétisée illicitement à partir de préprécurseurs ou extraite de la plante d'éphédra cultivée naturellement, **l'OICS rappelle aux gouvernements qu'ils doivent s'efforcer de déterminer la nature ou l'origine de l'éphédrine saisie. L'OICS recommande donc aussi à nouveau de faire analyser par la police scientifique certains échantillons de précurseurs saisis en vue d'obtenir des informations stratégiques sur leur origine, pour ensuite remédier aux carences des mécanismes de contrôle.**

68. La Nouvelle-Zélande a signalé des saisies d'environ 440 kg d'éphédrine brute au moyen du formulaire D pour 2019, soit à peu près la même quantité qu'en 2018 (412 kg), indiquant ainsi la fin de la tendance à la baisse observée depuis 2016. Cette quantité d'éphédrine a été saisie lors de 45 incidents. Dans plus de 90 % des cas, l'origine de la substance était inconnue; des incidents isolés ont pu être détectés en Chine, y compris à Hong Kong, aux Émirats arabes unis et au Royaume-Uni. La plupart des saisies ont été effectuées par les autorités douanières aux points d'entrée et dans les centres de tri postal internationaux.

Asie de l'Est et du Sud-Est

69. En Asie de l'Est et du Sud-Est, la méthamphétamine continue d'être fabriquée illicitement principalement à partir d'éphédrines, mais des indices de plus en plus nombreux donnent à penser que les trafiquants ont recours à des méthodes à base de P-2-P, à partir de produits chimiques non placés sous contrôle ou de produits chimiques récemment placés sous contrôle international (voir sous-sect. 2 d ci-dessous).

70. Néanmoins, les saisies de précurseurs de la méthamphétamine opérées en Asie de l'Est et du Sud-Est sont loin d'expliquer l'augmentation spectaculaire des saisies et de l'abus de méthamphétamine dans cette région et dans les

régions voisines. En 2019, la quantité totale d'éphédrine saisie en Asie de l'Est et du Sud-Est s'élevait à moins de 250 kg; la plus grande saisie a été signalée par la Malaisie (200 kg de pseudoéphédrine, qui proviendrait du Bangladesh). Les saisies de précurseurs du P-2-P ne permettent pas non plus d'expliquer la production de méthamphétamine dans cette région (voir sous-sect. 2 d ci-dessous).

71. Après avoir saisi près de 20 tonnes d'éphédrine brute, 6 tonnes de préparations d'éphédrine et plus de 900 kg de pseudoéphédrine en 2018, la Chine a observé une diminution des saisies de précurseurs de près de 80 % en 2019 par rapport à 2018. Malheureusement, aucune autre information n'a été communiquée à ce sujet. Le démantèlement d'une installation illicite de traitement de l'éphédra en Chine en mai 2020 (voir par. 91) rappelle que les opérateurs illicites s'adaptent rapidement aux risques et aux possibilités pour assurer un approvisionnement continu en produits chimiques destinés à la fabrication illicite de drogues.

72. En août 2020, les médias ont indiqué qu'il pourrait y avoir des laboratoires de méthamphétamine en Papouasie-Nouvelle-Guinée et que ces laboratoires pourraient se procurer les précurseurs qu'ils utilisent à partir de médicaments contre le rhume et de médicaments de régime contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, et que d'autres produits chimiques courants étaient aisément disponibles localement dans les commerces. L'OICS s'emploie à vérifier ces informations.

73. L'OICS demeure préoccupé par le manque d'informations provenant des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est et **encourage les gouvernements de cette région à renforcer la coopération entre eux et avec lui pour freiner la fabrication illicite de méthamphétamine et empêcher les trafiquants d'avoir accès aux précurseurs dont ils ont besoin, qu'ils soient détournés des circuits internationaux ou nationaux légitimes ou fabriqués illicitement à partir de précurseurs de substitution non placés sous contrôle.**

Asie occidentale

74. En 2019, l'Afghanistan et le Pakistan étaient les seuls pays d'Asie occidentale à avoir signalé des saisies d'éphédrine. Dans ces deux pays, les quantités saisies ont été plus importantes que par le passé. Le Pakistan a saisi 80 kg d'éphédrine, ce qui représente la quantité la plus importante signalée depuis 2011, tandis que l'Afghanistan a saisi 440 kg de préparations à base de pseudoéphédrine, soit la quantité la plus importante déclarée depuis que les saisies de pseudoéphédrine ont commencé en 2016. Sur la quantité de pseudoéphédrine saisie, 350 kg proviendraient

du Pakistan et 90 kg de République islamique d'Iran. Les saisies apportent une preuve supplémentaire de la fabrication illicite de méthamphétamine en Afghanistan et de l'utilisation continue de préparations pharmaceutiques, en plus de l'utilisation de l'éphédra pour l'extraction d'éphédrine. Des saisies importantes d'autres produits chimiques associés aux méthodes à base d'éphédrine (voir par. 116), tels que le phosphore rouge, fournissent une preuve supplémentaire de la place de plus en plus grande qu'occupe la méthamphétamine fabriquée illicitement dans l'économie de la drogue illicite en Afghanistan.

Asie du Sud

75. Comme les années précédentes, seule l'Inde a signalé, au moyen du formulaire D pour 2019, des saisies d'éphédrine portant sur un peu plus de 210 kg d'éphédrine et près de 600 kg de pseudoéphédrine; dans tous les cas, les substances provenaient d'Inde. La majorité des pays de destination se trouvaient en Afrique (Afrique du Sud, Congo, Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe); la Malaisie a continué d'être un pays de destination. L'Australie semble être devenue un nouveau pays de destination en 2020, plusieurs saisies de pseudoéphédrine ayant été réalisées dans des colis postaux d'origine indienne à destination de l'Australie.

76. Une saisie importante qui ne suivait pas la tendance observée des envois à petite échelle a été effectuée en mars 2020 et communiquée au moyen du Système PICS. Des perquisitions ont été effectuées dans une usine et un laboratoire de fortune et quelque 480 kg d'éphédrine fabriquée illicitement ont été saisis.

Afrique

77. Comme les années précédentes, on ne dispose que de très peu d'informations sur les saisies d'éphédrine en Afrique. Seuls trois gouvernements (le Botswana, le Ghana et le Nigéria) ont déclaré au moyen du formulaire D pour 2019 des saisies d'éphédrine d'un total de quelque 380 kg, dont près de 355 kg ont été déclarés par le Nigéria. L'OICS a eu connaissance, par d'autres sources, de six saisies d'éphédrine, d'une quantité totale d'environ 57 kg, opérées en Zambie; aucune information n'a été fournie quant à l'origine de la substance. **L'OICS tient à rappeler aux gouvernements qu'ils sont tenus, au titre de la Convention de 1988, de lui fournir des renseignements concernant les quantités de substances inscrites au Tableau I et au Tableau II de la Convention qui ont été saisies et, si elle est connue, leur origine. Ces informations sont indispensables pour déceler les nouvelles tendances du trafic de précurseurs ainsi que les lacunes sous-jacentes des**

systèmes de contrôle. La connaissance de ces paramètres est elle-même essentielle pour prévenir de nouveaux détournements à l'échelle mondiale.

78. Au Nigéria, 17 laboratoires illicites de méthamphétamine ont été démantelés à ce jour, dont 16 utilisaient des méthodes à base d'éphédrine. Sur la quantité totale d'éphédrine saisie au Nigéria en 2019, deux saisies, d'un total de 309 kg d'éphédrine, étaient directement liées à un laboratoire local de fabrication illicite de méthamphétamine. Comme par le passé, l'éphédrine acheminée clandestinement depuis le Nigéria était le plus souvent destinée à l'Afrique du Sud; en 2020, on a également signalé de la contrebande vers la République démocratique du Congo.

79. En avril 2019, un pharmacien a été condamné au Nigéria pour avoir détourné 500 kg d'éphédrine, dont 300 kg ont été récupérés au cours des enquêtes. Les condamnations sont l'aboutissement de plusieurs années d'enquêtes qui ont commencé par une demande d'information de l'OICS concernant un envoi signalé au moyen du Système PEN Online destiné à une société nigériane inconnue de l'OICS. **L'OICS félicite les autorités nigérianes de l'efficacité avec laquelle elles ont mené à bien cette première affaire de détournement du pays et recommande à tous les gouvernements de vérifier méticuleusement les utilisations finales spécifiques et les besoins réels d'éphédrine lors de l'enregistrement de nouvelles sociétés tant pour le commerce international que pour la distribution et l'usage à l'échelle nationale.**

Amérique du Nord

80. En 2019, le volume d'éphédrine saisi en Amérique du Nord a atteint son niveau le plus élevé depuis six ans. Les États-Unis ont signalé des saisies d'une quantité totale de près de 410 kg d'éphédrine et de pseudoéphédrine, tandis que le Canada a saisi 750 kg d'éphédrine et quelque 25 000 comprimés d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Aucun des deux pays n'a fourni d'autres informations à cet égard.

Amérique du Sud et Amérique centrale et Caraïbes

81. En 2019, deux pays d'Amérique du Sud, l'Argentine et le Chili, ont signalé des saisies d'éphédrine d'un total cumulé de moins de 15 kg. Parmi les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, seul le Guatemala a signalé des saisies d'éphédrines au moyen du formulaire D; il s'agit du premier signalement par un pays d'Amérique centrale et des Caraïbes depuis plus de cinq ans.

82. Plus précisément, le Guatemala a signalé des saisies de 155 kg de préparations à base d'éphédrine et de 162 kg de préparations à base de pseudoéphédrine en 2019. En outre, dans le cadre d'enquêtes sur des fraudes douanières, en août 2020, le Guatemala a saisi près de 80 kg de comprimés d'éphédrine dans les locaux d'une société d'importation et d'exportation, dans des emballages généralement utilisés en Asie du Sud-Est.

Europe

83. En 2019, les saisies d'éphédrines en Europe, y compris sous forme de préparations pharmaceutiques, se sont élevées à un peu plus de 250 kg. Plus de 60 % de cette quantité a été signalée par la Pologne, sous forme de pseudoéphédrine en tant que matière première (92 kg) et de préparations pharmaceutiques (67 kg). L'Allemagne a signalé la deuxième plus grande saisie d'éphédrines en Europe, avec 23 kg d'éphédrine et 10 kg de pseudoéphédrine, toutes deux sous forme de matière première. Elle a été suivie par la Tchéquie, qui a signalé une saisie de 24 kg de pseudoéphédrine sous forme de préparations et environ 6 kg de matière première.

84. Les quantités saisies indiquent que la fabrication illicite de méthamphétamine en Europe demeure essentiellement confinée à des laboratoires de faible capacité reposant sur les usagers, qui utilisent principalement des éphédrines extraites de préparations pharmaceutiques. Les saisies ne permettent toutefois pas d'expliquer l'augmentation de la fabrication illicite de méthamphétamine en Europe, qui est plus souvent associée à des méthodes à base de P-2-P (voir par. 116) et à des groupes criminels organisés.

85. L'origine de la plupart des éphédrines saisies en Europe était inconnue, en partie compte tenu du fait que la plupart des préparations faisant l'objet d'un trafic n'étaient pas dans leur emballage d'origine, ce qui compliquait la tâche. Dans les cas où l'origine était connue, il s'agissait généralement d'autres pays européens, notamment de pays d'Europe du Sud-Est. Des saisies d'éphédrine ont été effectuées en Irlande (20 kg, au cours de 11 incidents) à la suite de l'examen d'envois postaux ou de fret dans des ports, des aéroports ou des centres postaux, ce qui laisse penser qu'une fois encore, elles pourraient être liées à des transbordements interrégionaux visant à dissimuler l'origine de la substance en provenance d'Asie et destinée à l'Afrique et à l'Océanie.

86. Comme l'année précédente, l'Ukraine a signalé, au moyen du formulaire D pour 2019, un certain nombre de petites saisies de préparations contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine. Comme par le passé, les comprimés provenaient d'un certain nombre de pays, dont

l'Égypte, Israël et la Turquie, et de plusieurs pays d'Europe. Comme l'indique le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2019, de l'éphédrine sous forme de matière première a également été interceptée, provenant d'Égypte et acheminée vers l'Ukraine via l'Allemagne; les saisies ont été effectuées dans des centres de courrier et de colis dans des aéroports allemands.

87. En 2019, l'Allemagne a signalé deux cas de vol d'un total de près de 540 kg de pseudoéphédrine dans les entrepôts d'une entreprise fabriquant, commercialisant et expédiant de la pseudoéphédrine. Quatre mois plus tard, une autre tentative de vol a échoué, l'entreprise ayant une meilleure connaissance des problèmes de sécurité.

b) Noréphédrine et éphédra

Commerce licite

88. Le commerce international de noréphédrine, substance pouvant être utilisée dans la fabrication illicite d'amphétamine, est resté faible par rapport à celui d'autres précurseurs de stimulants de type amphétamine. Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020, 222 transactions concernant la noréphédrine ont été enregistrées dans le Système PEN Online: 11 pays exportateurs ont communiqué des notifications à 36 pays importateurs, pour approximativement 27 tonnes de matière première et plus de 10 tonnes de préparations pharmaceutiques. Des envois de quantités supérieures ou égales à 1 tonne ont été notifiés aux pays importateurs suivants (par ordre décroissant des quantités expédiées): États-Unis, Philippines, Myanmar, Indonésie, Japon, Cambodge et Danemark. Aucune exportation d'éphédra n'a été signalée à l'OICS.

89. Les autorités indiennes, dans le formulaire D pour 2019, ont déclaré avoir stoppé des envois de noréphédrine vers la Somalie après que les autorités somaliennes les ont informées d'un réexamen en cours des permis d'importation de substances placées sous contrôle, y compris de précurseurs, dans le pays et de la suspension temporaire de tous les permis d'importation précédemment accordés; les entreprises sises en Somalie ont été invitées à demander conseil auprès du Ministère de la santé et des services sociaux au cas par cas.

Trafic

90. À quelques exceptions près, les saisies de noréphédrine signalées au moyen du formulaire D ont été peu importantes ces dernières années. Toutefois, au cours des deux dernières années, les États-Unis ont signalé des saisies importantes de norpseudoéphédrine (cathine), une substance placée sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Aucune saisie d'éphédra n'a été signalée au

moyen du formulaire D. Toutefois, on a continué de signaler l'utilisation de la plante d'éphédra, source naturelle d'éphédrine, dans la fabrication illicite de méthamphétamine en Afghanistan. Les saisies opérées en Afghanistan et dans les pays voisins ainsi que le long des itinéraires de trafic sont le signe d'une augmentation importante de la fabrication de méthamphétamine dans le pays, même si l'origine des matières premières n'a pu être clairement établie.

91. Selon des informations officielles publiées dans les médias, en mai 2020, après plusieurs mois d'enquêtes, les autorités chinoises ont mené une opération dans une usine de transformation alimentaire de la ville de Xianyang, dans la province de Shaanxi (Chine), qui procédait au traitement illicite de l'éphédra afin d'en extraire de l'éphédrine. Les autorités ont découvert que les suspects avaient l'intention de traiter 10 tonnes d'éphédra, avec un rendement estimé à 100 kg d'éphédrine. La plante d'éphédra proviendrait de Tongliao, en Mongolie intérieure (Chine) et l'éphédrine produite aurait été acheminée clandestinement vers des laboratoires de méthamphétamine du Triangle d'Or. Quarante-cinq personnes ont été arrêtées, dont les neuf principaux suspects. **Il est rappelé aux gouvernements que l'utilisation des installations industrielles existantes à des fins de fabrication illicite est un mode opératoire récurrent, ces installations disposant des infrastructures adéquates, y compris à des fins plus complexes de synthèse. En ce qui concerne l'utilisation de la plante d'éphédra et des autres sources naturelles d'éphédrine pour la fabrication illicite de méthamphétamine, l'OICS tient à rappeler aux gouvernements de rester vigilants et d'envisager de prendre des mesures appropriées afin d'en réduire l'utilisation dans la fabrication illicite de drogues.**

c) P-2-P, acide phénylacétique, APAAN et APAA

92. Le P-2-P, l'acide phénylacétique, l'APAAN et l'APAA sont des précurseurs de l'amphétamine et de la méthamphétamine. Tandis que le P-2-P et l'acide phénylacétique font l'objet d'un commerce licite, bien qu'à différents degrés, l'APAAN et l'APAA sont des précurseurs sur mesure et le commerce de ces substances est quasi inexistant. Les substances non placées sous contrôle qui remplacent le P-2-P, les préprécurseurs et les précurseurs sur mesure utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine sont examinés dans la sous-section d.

Commerce licite

93. Le commerce international de P-2-P est resté limité. Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020, 15 notifications préalables à l'exportation de P-2-P ont été envoyées par six pays exportateurs à destination de quatre

pays importateurs. Comme ces dernières années, il n'y a eu aucune transaction d'APAAN pendant la période considérée, mais quelque 650 envois prévus d'acide phénylacétique ont fait l'objet d'une notification préalable à l'exportation dans le Système PEN Online, de 12 pays exportateurs vers 47 pays et territoires importateurs. Aucune transaction d'APAA n'a été signalée depuis le 19 novembre 2019, date d'entrée en vigueur de l'inscription de cette substance au Tableau I de la Convention de 1988.

94. L'Inde, dans le formulaire D pour 2019, a confirmé avoir stoppé un envoi prévu de 500 kg de P-2-P destiné à une entreprise en Azerbaïdjan. Cette opération, que l'OICS a mentionnée dans son rapport sur les précurseurs pour 2019¹⁷, est un exemple remarquable de coopération fructueuse, d'une part, entre les autorités azerbaïdjanaises et indiennes compétentes via le Système PEN Online, et, d'autre part, avec l'OICS.

Trafic

95. En 2019, la majorité du P-2-P saisi provenait toujours de laboratoires ou d'entrepôts illicites, ce qui indique que la substance avait été fabriquée illicitement plutôt que détournée d'une source légitime. Cela concernait particulièrement les saisies de cette substance signalées par les Pays-Bas (plus de 5 700 litres), le Mexique (plus de 2 700 litres) et le Viet Nam (1 054 litres; voir par. 98). En ce qui concerne la plus grande quantité saisie de P-2-P signalée en 2019, à savoir plus de 6 300 litres en Espagne, ainsi qu'une saisie de 300 litres de P-2-P qui proviendrait d'Inde, signalée par le Myanmar, aucun autre détail n'a été fourni. **L'OICS invite tous les gouvernements à mener des enquêtes approfondies sur les saisies, les envois stoppés et les tentatives de détournement de précurseurs, afin d'empêcher que de nouveaux incidents n'aient lieu selon un mode opératoire similaire ou identique. L'OICS est prêt à faciliter de telles enquêtes et l'échange de documents de transport et d'autres documents et informations pertinents, selon les besoins.**

96. **L'OICS tient également à rappeler aux gouvernements qu'il importe de déterminer si le P-2-P a été détourné d'une source légitime et, dans l'affirmative, quelle était cette source, ou si le P-2-P a été fabriqué illicitement à partir d'autres précurseurs placés sous contrôle ou de préprécurseurs non inscrits aux Tableaux. La distinction entre les deux scénarios (détournement de sources légitimes et fabrication illicite) permettra aux autorités concernées et à l'OICS, de concevoir des stratégies appropriées pour remédier aux faiblesses sous-jacentes.**

¹⁷Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2019 (E/INCB/2019/4), par. 131.

97. Les saisies les plus importantes d'**acide phénylacétique** en 2019 ont été signalées par le Mexique (plus de 3,5 tonnes). Comme pour le P-2-P, les opérations ont eu lieu dans des laboratoires clandestins où la substance était utilisée comme produit intermédiaire dans la synthèse illicite de la méthamphétamine, via le P-2-P. Les matières premières les plus probables utilisées dans la synthèse illicite de la méthamphétamine au Mexique sont le chlorure de benzyle et le cyanure de sodium (voir par. 109). La méthylamine (voir par. 128) est un autre produit chimique essentiel dans toutes les méthodes de fabrication à base de P-2-P. Les autorités mexicaines affirment qu'à ce jour, rien n'indique que d'autres précurseurs que ceux déclarés dans le formulaire D pour 2019 et les années précédentes sont utilisés. L'Espagne est le seul autre pays à avoir signalé des saisies importantes d'acide phénylacétique (1 050 kg lors de trois saisies), mais aucune information à ce sujet n'a été fournie.

98. À l'exception de saisies d'APAA effectuées aux Pays-Bas (plus de 4,3 tonnes au total), au Viet Nam (350 kg) et en Belgique (environ 235 kg), aucune saisie importante d'APAA et d'APAAN n'a été signalée au moyen du formulaire D pour 2019. La saisie opérée au Viet Nam était la première saisie de ce type signalée dans ce pays, et l'une des rares en Asie de l'Est et du Sud-Est. Au total, on a saisi quelque 60 tonnes de produits chimiques, dont plus de 1 000 litres de P-2-P fabriqué illicitement, ainsi que du matériel connexe, dans un grand laboratoire de méthamphétamine. Comme il s'agissait de l'une des rares saisies de préprécurseurs de P-2-P non inscrits ou récemment inscrits aux Tableaux en Asie de l'Est et du Sud Est, **l'OICS félicite les autorités vietnamiennes et encourage les autres gouvernements de la région à être vigilants et à signaler tout indice qui pourrait indiquer l'utilisation de produits de remplacement du P-2-P non placés sous contrôle, de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine comme précurseurs dans la fabrication illicite de méthamphétamine dans la région. L'OICS encourage également tous les gouvernements à partager des informations sur les sources et les méthodes de détournement de ces produits chimiques, de préférence en temps réel, au moyen du Système PICS ou, au minimum, dans les données annuelles qu'ils communiquent au moyen du formulaire D.**

99. En 2020, d'autres incidents concernant du P-2-P ont été signalés à l'aide du Système PICS par les Pays-Bas (concernant plus de 4 100 litres au total) et le Mexique (420 litres au total). Presque tous les incidents concernaient des laboratoires illicites. L'acide phénylacétique et d'autres préprécurseurs tels que l'APAA et l'APAAN ont parfois été saisis dans un seul laboratoire, ce qui donne à penser que le P-2-P saisi avait été fabriqué illicitement et non détourné de sources légitimes.

d) Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine

Dérivés de l'acide alpha-phénylacétoacétique et de l'acide méthylglycidique de P-2-P

100. Par suite du placement sous contrôle international de l'APAAN en 2014 et de l'APAA en 2019, les précurseurs du P-2-P non placés sous contrôle découverts ultérieurement dans la fabrication illicite d'amphétamine ou de méthamphétamine appartenaient aux groupes chimiques suivants: **esters de l'acide alpha-phénylacétoacétique** et dérivés de **l'acide méthylglycidique de P-2-P**. Les substances de ces groupes sont des précurseurs sur mesure n'ayant aucun usage légitime connu, à l'exception de quelques usages limités à des fins de recherche et d'analyse. Alors que le MAPA, l'ester méthylique de l'acide *alpha*-phénylacétoacétique, devait être inscrit au Tableau I de la Convention de 1988 à compter du 3 novembre 2020, d'autres esters de cet acide et des dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P n'ont pas encore été placés sous contrôle international.

101. Dans le formulaire D pour 2019, neuf pays ont signalé des saisies de précurseurs d'amphétamine et de méthamphétamine sur mesure non placés sous contrôle; toutes les saisies ont été signalées par des pays d'Europe. Les plus grandes quantités de MAPA ont été saisies en Bulgarie (8 tonnes) et aux Pays-Bas (7,5 tonnes), suivis par la Belgique et la Hongrie (environ 4 tonnes chacune), et l'Allemagne et la Slovénie (environ 2 tonnes chacune). Les saisies ont généralement été effectuées dans des laboratoires illicites ou dans des aéroports ou des ports maritimes. Comme le MAPA n'était ni sous contrôle international ni sous contrôle dans l'Union européenne en 2019, plusieurs des saisies ont eu lieu grâce à la coopération entre les autorités douanières européennes et le recours à des livraisons surveillées.

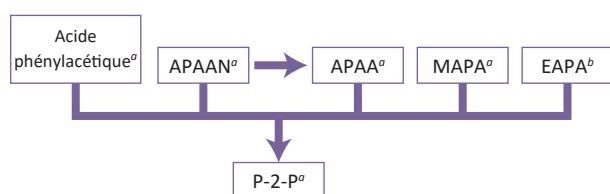
102. Les saisies de **dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P** signalées au moyen du formulaire D pour 2019 portaient sur de très faibles quantités, à l'exception d'une saisie de 890 kg signalée en Belgique. L'OICS a également été informé de l'utilisation de méthylglycidate de P-2-P et de MAPA dans la fabrication illicite de méthamphétamine en Australie en 2019. L'analyse des impuretés en laboratoire a également fourni des preuves scientifiques de l'utilisation du méthylglycidate de P-2-P dans la synthèse illicite d'amphétamine pour les comprimés de « captagon » saisis au Liban.

103. Au cours des dix premiers mois de 2020, 37 incidents concernant du MAPA ont été signalés au moyen du Système

PICS, pour un total de près de 21,5 tonnes. Tous ces incidents, sauf un, ont été signalés par des pays européens. La plus grosse saisie d'un envoi entrant réalisée au cours de cette période portait sur 4,2 tonnes de MAPA à l'aéroport de Francfort (Allemagne). Elle faisait partie d'un ensemble de saisies effectuées dans cet aéroport en seulement cinq jours en septembre 2020, représentant près de 7,5 tonnes au total. Ajoutées aux saisies effectuées à l'aéroport de Budapest (Hongrie), elles pourraient indiquer un changement des points d'entrée européens et, étant donné que les pays de destination sont restés largement inchangés, un acheminement plus complexe. Seuls les Pays-Bas ont signalé des saisies de dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P (plus de 1,1 tonne).

104. En raison de l'attention accrue portée au MAPA après son placement sous contrôle international en novembre 2020, les trafiquants semblent avoir commencé à s'intéresser à l'**alpha-phénylacétoacétate d'éthyle (EAPA)**, lester éthylique analogue du MAPA. L'apparition de l'EAPA est un élément qui justifie l'appel de l'OICS invitant à prendre en compte les groupes de produits chimiques de structure proche (voir fig. VI)¹⁸.

Figure VI. Autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine (formule 1)



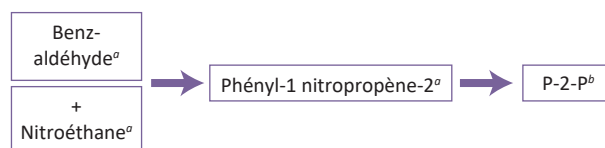
^aInscrits au Tableau I de la Convention de 1988 ; le placement sous contrôle du MAPA est entré en vigueur le 3 novembre 2020.

^bNon placé sous contrôle international mais figurant dans la liste de surveillance internationale spéciale limitée.

Benzaldéhyde, nitroéthane et phényl-1 nitropropène-2

105. Le benzaldéhyde et le nitroéthane sont utilisés dans la méthode dite du « nitrostyrène » pour fabriquer du P-2-P, puis de la méthamphétamine ou de l'amphétamine. Le phényl-1 nitropropène-2 est un produit chimique intermédiaire résultant de la réaction entre le benzaldéhyde et le nitroéthane, lequel peut également être utilisé comme matière première dans les laboratoires clandestins (voir fig. VII).

Figure VII. Autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine (formule 2)



^aNon placés sous contrôle international mais figurant dans la liste de surveillance internationale spéciale limitée.

^bInscrit au Tableau I de la Convention de 1988.

106. Les données communiquées au moyen du formulaire D pour 2019 confirment que l'importance de la méthode du nitrostyrène, en particulier au Mexique, ne cesse de diminuer. Bien que des quantités importantes (mais qui diminuent) de **benzaldéhyde** (plus de 2 000 litres par an) aient été saisies au cours de la période 2015-2017, le Mexique n'a pas signalé de saisies de cette substance en 2018 et 2019. En outre, aucune saisie de l'un ou l'autre des deux autres produits chimiques qui témoigneraient du recours à la méthode reposant sur le nitrostyrène, n'a été signalée, ce qui corrobore une tendance à revenir à des méthodes faisant appel à l'acide phénylacétique (voir par. 97)¹⁹.

107. En 2019, seule l'Estonie a continué de signaler des saisies importantes de **benzaldéhyde** et de **nitroéthane**, portant sur des quantités de 385 kg et de 186 kg, respectivement. La Fédération de Russie a signalé des saisies de 48 kg de benzaldéhyde et de 23 kg de nitroéthane en 2019, en relation avec la fabrication illicite d'amphétamine. L'Ukraine a signalé des saisies de 66 kg de **phényl-1 nitropropène-2**, dont un incident au point d'entrée dans le pays, la Chine étant le pays d'origine présumé de la substance. En outre, l'Ukraine a été le pays le plus fréquemment associé aux incidents concernant le phényl-1 nitropropène-2 communiqués au moyen du Système PICS en 2019 et 2020. Les saisies de cette substance dans d'autres pays donnent à penser que la méthode s'appuyant sur le nitrostyrène continue d'être utilisée dans des laboratoires de faible capacité reposant sur les usagers.

108. En 2019, le Costa Rica a signalé la plus grande saisie de benzaldéhyde au monde (près de 1,5 tonne) dans une cargaison ayant fait l'objet d'une fausse déclaration en provenance du Guatemala. L'utilisation finale prévue de la substance était toutefois inconnue.

¹⁸Voir le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2018 (E/INCB/2018/4), par. 214 à 230, et E/CN.7/2020/CRP.13.

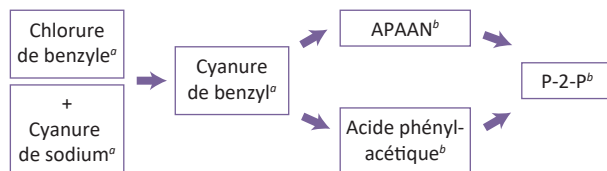
¹⁹Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2019 (E/INCB/2019/4), par. 145.

Chlorure de benzyle, cyanure de sodium et cyanure de benzyle

109. Les saisies de produits chimiques non placés sous contrôle pouvant être utilisés dans la fabrication illicite de P-2-P en faisant intervenir de l'APAAN ou de l'acide phénylacétique ont continué à être signalées au moyen du formulaire D pour 2019. Plus précisément, des quantités importantes de **chlorure de benzyle** (plus de 3 700 litres) et de **cyanure de sodium** (près de 1,9 tonne) ont été saisies au Mexique. Ces saisies fournissent des preuves supplémentaires de la synthèse illicite au Mexique d'acide phénylacétique à partir de ces produits chimiques, une tendance qui transparait des résultats d'analyses scientifiques antérieures²⁰.

110. Bien que des responsables gouvernementaux d'Asie de l'Est et du Sud-Est aient régulièrement fait état de l'utilisation de cyanure de sodium dans la fabrication illicite de méthamphétamine dans cette région, seul le Myanmar a signalé des saisies d'environ 4,6 tonnes de cette substance au moyen du formulaire D pour 2019, premières saisies de ce type dans la région depuis 2014, époque à laquelle la Thaïlande avait signalé une saisie de 5,5 tonnes à la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande²¹. Le Myanmar aurait également saisi plus de 22 000 litres de cyanure de benzyle, produit intermédiaire résultant de la réaction du chlorure de benzyle avec le cyanure de sodium, signe de la fabrication illicite de P-2-P faisant intervenir de l'APAAN ou de l'acide phénylacétique (voir fig. VIII). En outre, le Viet Nam a signalé une saisie de 14 litres de cyanure de benzyle au moyen du formulaire D pour 2019.

Figure VIII. Autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine ou d'amphétamine (formule 3)



^aNon placés sous contrôle international mais figurant dans la liste de surveillance internationale spéciale limitée (à l'exception du cyanure de sodium).

^bInscrits au Tableau I de la Convention de 1988.

111. Bien que le tableau général concernant la nature et l'origine des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine demeure flou, l'OIC félicite les gouvernements qui ont pu se doter des moyens nécessaires pour aller au-delà des précurseurs placés sous contrôle et partager les informations pertinentes recueillies. L'OICS tient également à saluer l'appui que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a apporté en matière de renforcement des capacités dans ce domaine, en particulier en Asie de l'Est et du Sud-Est, et l'aide qu'il a apportée aux gouvernements pour s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Convention de 1988 et utiliser les plateformes existantes d'échange d'informations sur les incidents liés aux précurseurs.

Autres substances non placées sous contrôle international ayant fait l'objet de saisies liées à la fabrication illicite d'amphétamine ou de méthamphétamine

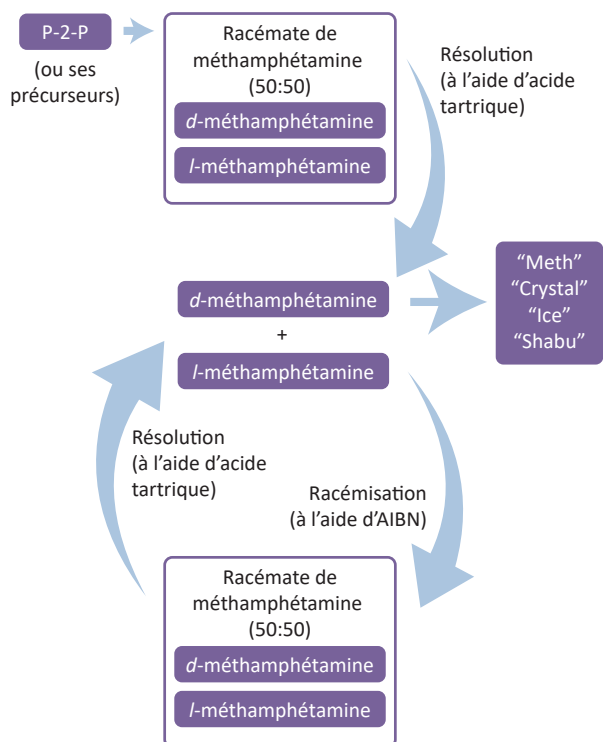
112. Depuis le début de 2020, les incidents communiqués au moyen du Système PICS semblent indiquer qu'une méthode modifiée et nettement plus efficace est utilisée dans les laboratoires illicites de fabrication de méthamphétamine. Plus précisément, plusieurs saisies ont été réalisées portant sur deux produits chimiques, l'**azobisisobutyronitrile (AIBN)** et le **thioglycolate de méthyle**. Ces deux produits chimiques sont utilisés avec d'autres produits chimiques habituellement associés aux méthodes de fabrication à base de P-2-P, ce qui permet de produire de la méthamphétamine plus puissante (voir fig. IX).

113. Jusqu'à présent, ces deux substances ont été détectées dans des laboratoires illicites aux Pays-Bas, mais elles pourraient également être utilisées ailleurs. L'OICS invite donc tous les gouvernements à être vigilants et à lui communiquer des informations sur tout envoi suspect, toute tentative de contrebande ou toute saisie concernant l'AIBN ou le thioglycolate de méthyle, de préférence au moyen du Système PICS.

²⁰ Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2019 (E/INCB/2019/4), par. 145.

²¹L'OICS a été informé que la Thaïlande avait saisi près de 100 tonnes de cyanure de sodium en 2019.

Figure IX. Chimie des méthodes de fabrication de la méthamphétamine à base de P-2-P



114. Des saisies d'**acide tartrique**, l'autre produit chimique illustré dans la figure IX, qui est nécessaire pour augmenter la puissance de la méthamphétamine fabriquée à l'aide de méthodes à base de P-2-P, ont été régulièrement signalées par les pays dans lesquels on sait qu'il existe une telle fabrication illicite. Dans le formulaire D pour 2019, le Myanmar a signalé la plus grande quantité d'acide tartrique saisie (près de 23 tonnes). Le Mexique a déclaré en avoir saisi près de 4 tonnes, soit la quantité la plus faible depuis cinq ans. Au total, 213 kg d'acide tartrique ont été saisis au Viet Nam et 154 kg aux Pays-Bas.

115. Une autre innovation introduite dans les méthodes de fabrication illicite, qui a été observée par les autorités néerlandaises, concerne la modification et la simplification de la fabrication illicite d'amphétamines à l'aide de la méthode dite « de Leuckart ». Plus précisément, cette nouvelle méthode repose sur l'utilisation d'**hydroxyde de sodium** dans la seconde étape réactionnelle. Les incidents correspondants concernant l'hydroxyde de sodium ont été communiqués par le biais du Système PICCS.

116. Alors que les découvertes relatives aux innovations introduites dans les méthodes de fabrication à base de P-2-P aux Pays-Bas montrent une fois de plus que la fabrication illicite de méthamphétamine s'est établie à grande échelle en

Europe, les informations communiquées au moyen du formulaire D pour 2019 laissent supposer que les méthodes à base de déphédrine continuent également d'être répandues dans cette région : sept pays d'Europe ont signalé des saisies d'au moins un des produits chimiques associés à la méthode de fabrication illicite de méthamphétamine dite « de Nagai » (**iode, acide hydriodique, phosphore rouge, acide hypophosphoreux et acide phosphoreux**). En dehors de l'Europe, des saisies de ces produits chimiques ont été signalées par la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la République de Corée et les États-Unis. L'OIICS a également été informé de deux saisies massives de phosphore rouge et d'iode réalisées en Afghanistan.

117. Contrairement à l'Europe, une méthode différente à base de déphédrines a longtemps été la méthode prédominante de fabrication illicite de méthamphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est. Le **chlorure de thionyle**, qui est presque exclusivement saisi en Asie de l'Est et du Sud-Est, est la substance caractéristique utilisée dans la méthode dite « d'Emde ». En 2019, le Myanmar a saisi une quantité record de 11 600 litres de chlorure de thionyle. L'OIICS a appelé maintes fois l'attention sur l'importance des produits chimiques non placés sous contrôle international dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine. Il a en outre souligné le caractère dynamique de la fabrication illicite, qui recourt à des produits chimiques non placés sous contrôle, et a indiqué que, dans certaines régions, il existe un écart important entre, par exemple, la fabrication illicite de méthamphétamine et les informations sur les saisies de produits chimiques utilisés dans cette fabrication. Compte tenu des moyens criminalistiques et des difficultés liées à l'identification de produits chimiques nouveaux et inhabituels, **l'OIICS encourage tous les gouvernements à mieux utiliser sa liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites et à rester vigilants à l'égard de l'utilisation de ces produits pour la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine.**

2. Substances utilisées dans la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

118. Avec le placement sous contrôle international du méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P à compter du 19 novembre 2019, le nombre de substances placées sous contrôle international pouvant être utilisées dans la fabrication illicite de MDMA et de substances apparentées est passé à six (voir annexe VIII).

a) 3,4-MDP-2-P, méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P et pipéronal

Commerce licite

119. Parmi les précurseurs de la MDMA, le pipéronal est le plus largement commercialisé, tandis que le commerce de 3,4-MDP-2-P est très limité, et le méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P sont des exemples typiques de précurseurs sur mesure dont le commerce, s'il existe, est limité à des fins de recherche et d'analyse.

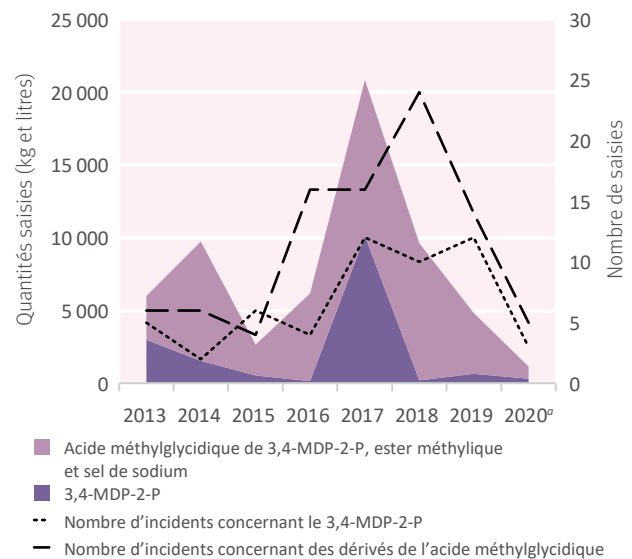
120. Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020, 15 pays et territoires exportateurs ont notifié aux autorités de 47 pays et territoires importateurs quelque 790 envois prévus de pipéronal; le nombre de pays exportateurs et de pays importateurs est resté à peu près le même au cours de la période examinée que les années précédentes. Aucune notification préalable à l'exportation n'a été enregistrée pour le 3,4-MDP-2-P ou pour les deux substances récemment ajoutées au Tableau 1 de la Convention de 1988, le méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P.

Trafic

121. En ce qui concerne l'ampleur de l'utilisation des différents précurseurs de la MDMA à des fins illicites, il existe actuellement peu d'éléments permettant de supposer l'utilisation du 3,4-MDP-2-P, du pipéronal, du safrole et de l'isosafrrole comme matières premières dans la fabrication illicite de MDMA et de substances apparentées. Le 3,4-MDP-2-P saisi était généralement issu de la fabrication illicite. En revanche, des saisies importantes de méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et d'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P ont continué à être signalées en 2019.

122. Dans le formulaire D pour 2019, les seules saisies importantes de 3,4-MDP-2-P ont été signalées par les Pays-Bas (plus de 630 litres, dans 12 incidents), tandis que les dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P récemment placés sous contrôle représentaient la plus grande part des saisies de précurseurs de la MDMA et de substances apparentées. Cette situation est observée depuis plusieurs années, notamment au moyen du Système PICS (voir fig. X).

Figure X. Saisies de 3,4-MDP-2-P et de dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P signalées au moyen du Système PICS, 2013-2020



*Les données portent uniquement sur les dix premiers mois de 2020.

123. En 2019, des saisies importantes de précurseurs de la MDMA et de substances apparentées ont continué d'être effectuées exclusivement en Europe, notamment aux Pays-Bas. Le Brésil a signalé de petites saisies de méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P après le placement sous contrôle national de cette substance en octobre 2019; le montant saisi aurait été acheté en ligne. Des petites quantités ont aussi été signalées pour la première fois par les États-Unis. Bien que l'adoption de mesures de contrôle applicables aux dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P doive augmenter l'étendue géographique des saisies de précurseurs de MDMA à l'avenir, à ce jour, par le biais du Système PICS, seuls neuf incidents ont été communiqués en dehors de l'Europe, dont six concernaient le 3,4-MDP-2-P et trois des dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P. Deux de ces trois derniers incidents ont eu lieu en Océanie (en Australie en 2019) et un en Asie occidentale (au Liban en 2017). **L'OICS rappelle à tous les gouvernements que ces produits chimiques continuent d'être disponibles en ligne auprès de vendeurs ou de plateformes commerciales et les encourage à veiller au respect des réglementations applicables pour empêcher l'utilisation abusive d'Internet aux fins de leur détournement vers les circuits illicites ou, au minimum, à utiliser ces informations afin d'obtenir des renseignements utilisables lors des enquêtes.**

b) Safrole, huiles riches en safrole et isosafrole

Commerce licite

124. Le commerce du safrole et des huiles riches en safrole est resté relativement stable au fil des ans, tant en ce qui concerne le nombre de pays exportateurs et importateurs que les quantités vendues. Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020, six pays exportateurs ont envoyé 25 notifications préalables à l'exportation de safrole et d'huiles riches en safrole aux autorités de 15 pays et territoires importateurs par l'intermédiaire du Système PEN Online. Ces notifications portaient sur un volume total de quelque 1 400 litres, la majorité sous forme d'huiles riches en safrole. Aucune notification préalable à l'exportation ne visait l'isosafrole.

Trafic

125. Très peu de gouvernements ont signalé des saisies de safrole et d'huiles riches en safrole au moyen du formulaire D au cours des dernières années. En 2019, les Philippines ont déclaré les saisies les plus importantes, représentant près de 440 litres, suivies par les États-Unis, qui en ont saisi un peu plus de 250 litres. De petites quantités ont également été saisies aux Pays-Bas et en Espagne. Aucune saisie d'isosafrole n'a été signalée depuis plusieurs années.

c) Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

126. Peut-être en raison du placement sous contrôle international du méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, on a observé, en 2019, une augmentation de l'utilisation de l'héliional dans la fabrication illicite de MDA et de MDMA et de sa répartition géographique. Le Brésil a signalé le détournement de près de 220 kg d'héliional et le démantèlement, par la suite, de deux laboratoires illicites synthétisant de la MDA, première indication importante de l'utilisation de l'héliional en Amérique du Sud.

127. On a constaté l'utilisation d'héliional dans la fabrication illicite de MDA depuis 2011, en Australie et aux États-Unis. Dans une enquête menée par l'OIICS en 2014, l'Australie, le Canada, les Pays-Bas et les États-Unis ont

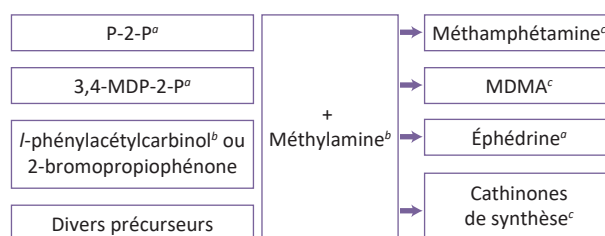
mentionné des incidents concernant l'utilisation de l'héliional comme matière première dans des laboratoires illicites ou le trafic et l'importation illicite de cette substance. Des saisies importantes d'héliional ont été signalées par le Canada au cours de la période 2014-2016 et par les Pays-Bas en 2014, bien que les saisies effectuées par la suite dans ce pays aient été faibles. L'OIICS a également été informé du démantèlement, en 2019, d'un laboratoire de faible capacité reposant sur les utilisateurs en Allemagne dans lequel de la MDA avait été synthétisée à partir d'héliional.

3. Autres tendances de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

Méthylamine

128. La méthylamine est un produit chimique polyvalent qui est nécessaire à la fabrication illicite de plusieurs stimulants de type amphétamine (par exemple, la méthamphétamine et la MDMA) et nouvelles substances psychoactives, à savoir les cathinones synthétiques, ainsi que de l'éphédrine (voir fig. XI).

Figure XI. Utilisation de la méthylamine dans la fabrication de drogues illicites



^aInscrits au Tableau I de la Convention de 1988.

^bNon placés sous contrôle international mais figurant dans la liste de surveillance internationale spéciale limitée.

^cLa méthamphétamine, la MDMA et certaines cathinones synthétiques sont placés sous contrôle en vertu de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes.

129. Les Pays-Bas (plus de 4,3 tonnes) et le Mexique (plus de 2 600 litres) ont continué de signaler des saisies de méthylamine au moyen du formulaire D pour 2019. Le Viet Nam a signalé des saisies de 70 litres de cette substance en relation avec un laboratoire de fabrication de méthamphétamine à grande échelle dans la province de Kon Tum, dans la région montagneuse du centre du pays, à la frontière avec la République démocratique populaire lao et le Cambodge.

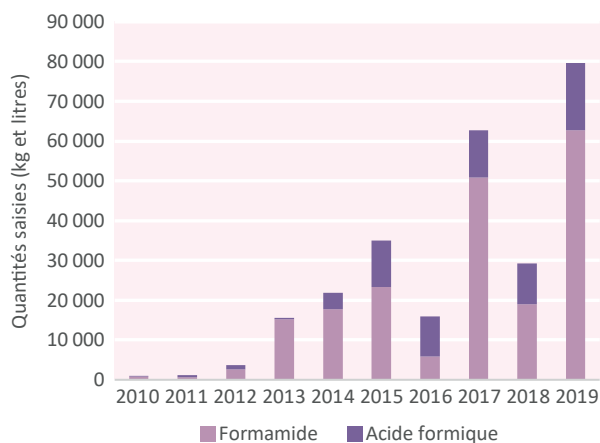
Hydrogène gazeux

130. Les vols et les saisies d'hydrogène gazeux, produit qui peut être utilisé comme agent réducteur dans la fabrication illicite d'un certain nombre de drogues de synthèse, ont continué d'être signalés au moyen du formulaire D pour 2019. Plus précisément, les Pays-Bas ont signalé des saisies d'un volume total de 2,4 tonnes d'hydrogène gazeux, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux 2 tonnes de 2018, mais des quantités beaucoup plus faibles que celles déclarées annuellement entre 2014 et 2017. En outre, l'Allemagne a noté que les vols d'hydrogène gazeux avaient diminué en 2018, après avoir atteint un pic entre 2015 et 2017. Cependant, en 2019, le nombre de vols d'hydrogène gazeux a de nouveau augmenté de manière significative, portant sur un total de plus de 9,5 tonnes, quantité qui, selon les autorités allemandes, permettrait de fabriquer illicitement plus de 14 tonnes de MDMA. En 2019, pour la première fois, l'Allemagne a signalé un vol de matériel de laboratoire destiné à la fabrication illicite de drogues.

Formamide et acide formique

131. Le formamide et l'acide formique sont des solvants polyvalents et des réactifs synthétiques qui sont nécessaires à la fabrication illicite d'amphétamine à partir du P-2-P selon la méthode dite de Leuckart. Ils peuvent également être utilisés pour fabriquer d'autres stimulants de type amphétamine. En raison des antécédents de fabrication illicite d'amphétamines en Europe (par opposition à la fabrication illicite de méthamphétamine dans de nombreuses autres régions du monde), les saisies de formamide et d'acide formique ont généralement été effectuées en Europe, avec une tendance à la hausse au fil du temps (voir fig. XII).

Figure XII. Saisies de formamide et d'acide formique, telles que signalées par des gouvernements européens au moyen du formulaire D, 2010-2019



132. Des incidents concernant le formamide et l'acide formique ont encore été communiqués au moyen du Système PICS en 2020. Une enquête sur un incident de ce type en Allemagne, visant à remonter à la source des produits chimiques déversés, a mené à une entreprise connue des autorités comme étant un partenaire industriel fiable. Pourtant, des produits chimiques, dont le formamide et l'acide formique, et d'autres produits chimiques non placés sous contrôle, ainsi que certains acides et solvants figurant au Tableau II de la Convention de 1988, ont été commandés en vrac puis répartis dans des jerricans plus petits dans les locaux de l'entreprise en vue d'approvisionner les laboratoires clandestins aux Pays-Bas. Cette affaire rappelle l'importance du respect du principe de connaissance du client et la nécessité d'examiner minutieusement les transactions individuelles et d'examiner les commandes et les circonstances au cas par cas.

B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne

1. Permanganate de potassium

Commerce licite

133. Le commerce du permanganate de potassium est resté relativement stable au cours de la période considérée, avec un nombre similaire de pays importateurs et exportateurs et des quantités similaires. Plus précisément, les autorités de 33 pays et territoires exportateurs ont envoyé plus de 1 500 notifications préalables à l'exportation à 115 pays et territoires importateurs portant sur un total de plus de 32 500 tonnes de permanganate de potassium. Avec environ 25 000 tonnes, la Chine en a été le principal exportateur, suivie de l'Inde et des États-Unis, dont les exportations se sont établies à plus de 3 800 tonnes et 2 700 tonnes, respectivement. Comme pour la période précédente, les principaux importateurs étaient des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les importations de permanganate de potassium par les trois pays producteurs de coca d'Amérique du Sud – Bolivie (État plurinational de), Colombie et Pérou – ont continué de ne représenter qu'une part très limitée du volume total des importations mondiales (inférieure à 1 %). Les importations des autres pays d'Amérique du Sud représentaient 4 % (1 300 tonnes) du total, soit une légère hausse par rapport à l'année dernière. Aucun de ces pays n'a exporté ou réexporté du permanganate de potassium en quantité significative.

134. Dans le formulaire D pour 2019, la République démocratique populaire lao a déclaré avoir stoppé des envois entrants portant sur plus de 2 000 tonnes de permanganate de potassium. La Jordanie a stoppé des importations d'environ 23 tonnes, tandis que l'Espagne a stoppé des exportations de près de 36 tonnes destinées à neuf pays et l'Inde a stoppé des exportations de 5 tonnes destinées au Yémen. Bien que la majorité de ces envois aient été stoppés pour des raisons administratives, **l'OIICS tient à rappeler aux gouvernements que, pour faire face aux nouvelles tendances du trafic à un stade précoce et à l'échelle mondiale, il est indispensable que des informations complètes soient communiquées sur les envois interceptés lorsqu'il existait suffisamment de preuves que les substances risquaient d'être détournées vers des circuits illicites. L'OIICS tient également à leur rappeler que les tentatives déjouées de détournement d'une substance particulière doivent faire l'objet de la même attention, du point de vue de l'enquête, que celle qui serait portée à une saisie de cette substance, car elles fournissent de précieux renseignements dont la diffusion au niveau international pourrait empêcher les tentatives de détournement à partir d'autres sources.**

Trafic

135. Le permanganate de potassium est le principal agent oxydant utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne, et la majeure partie de la cocaïne saisie continue de présenter un degré d'oxydation élevé²².

136. Dans le formulaire D pour 2019, 20 pays et territoires ont déclaré des saisies de permanganate de potassium. Les saisies les plus importantes ont été signalées par la Colombie (près de 47 tonnes au total, dans 344 incidents), le Chili (7,7 tonnes, dans un incident, à destination de l'État plurinational de Bolivie), le Pakistan (plus de 4,8 tonnes), l'Allemagne (3 tonnes, dans un incident) et le Venezuela (République bolivarienne du) (près de 2,8 tonnes, dans 3 incidents). Comme par le passé, très peu d'informations ont été fournies concernant ces saisies, mais la substance provenait généralement du pays dans lequel la saisie avait été effectuée. **L'OIICS souhaite par conséquent appeler de nouveau tous les gouvernements, en particulier ceux des pays d'Amérique du Sud, à revoir leurs mécanismes nationaux de contrôle du permanganate de potassium et à concevoir des stratégies pour remédier à la situation à cet égard.**

²²Selon les résultats du programme « Cocaine Signature » du Laboratoire spécial d'essai et de recherche de la Drug Enforcement Administration des États-Unis, seulement 1 % environ des échantillons de cocaïne analysés, provenant de saisies effectuées en 2019 aux États-Unis, présentaient un degré d'oxydation modéré ou n'avaient pas été oxydés.

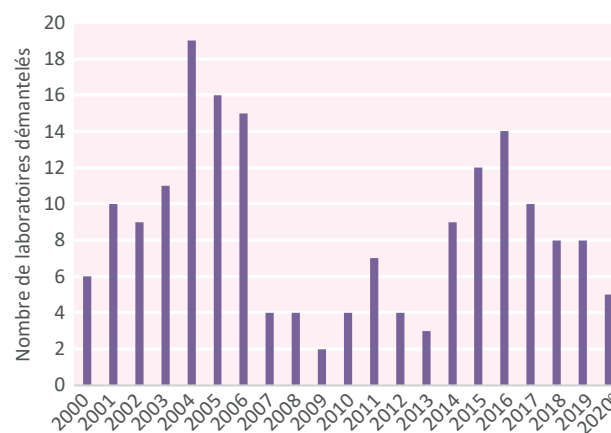
2. Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de cocaïne

137. Plusieurs pays d'Amérique du Sud ont placé sous contrôle national divers autres produits chimiques pouvant être utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne. En 2019, comme les années précédentes, la plupart de ces produits chimiques avaient été détournés à partir des circuits de distribution internes. La fabrication illicite demeure également une source de ces produits chimiques destinés à des fins illicites.

Précurseurs et substituts du permanganate de potassium

138. Comme par le passé, la Colombie a signalé dans le formulaire D pour 2019 les plus importantes saisies de **manganate de potassium**, un précurseur immédiat du permanganate de potassium (1,4 tonne, dans 4 incidents). Au cours des dix premiers mois de 2020, cinq laboratoires de permanganate de potassium ont été détruits (voir fig. XIII).

Figure XIII. Laboratoires de permanganate de potassium démantelés en Colombie, 2000-2020



Source: Observatoire chilien des drogues.

*Les données portent uniquement sur les dix premiers mois de 2020.

139. Une saisie de 48 kg de manganate de potassium a également été signalée par les Pays-Bas, ce qui reflète l'augmentation des incidents liés à la cocaïne dans ce pays. Les Pays-Bas ont également signalé une saisie de 80 kg de permanganate de sodium, un substitut direct du **permanganate de potassium**, après une saisie de 15 kg de cette substance en 2018. Les seules autres saisies de cette substance jamais signalées à l'OIICS ont été effectuées dans l'État plurinational de Bolivie en 2016, pour un total de 260 kg.

140. En 2019, aucun pays n'a signalé de saisie de **dioxyde de manganèse** (pyrolusite), un précurseur du manganate de potassium, ni d'**hypochlorite de sodium**, un substitut et complément possible du permanganate de potassium.

Autres substances non placées sous contrôle international, et tendances de la fabrication illicite de cocaïne

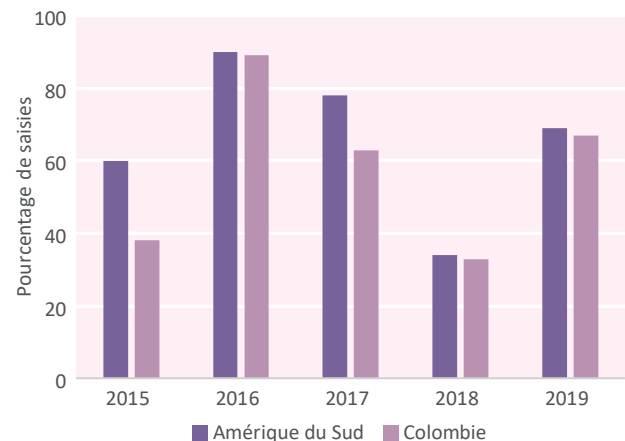
141. La fabrication de la cocaïne requiert non seulement un oxydant comme le permanganate de potassium ou l'un de ses substituts, mais aussi toute une série d'autres produits chimiques, y compris des acides, bases et solvants courants qui sont utilisés pour extraire la cocaïne base des feuilles de coca et la transformer en chlorhydrate. En outre, au fil des ans, d'autres substances chimiques ont également été découvertes dans des laboratoires clandestins de cocaïne, notamment des substances qui contribuent à améliorer l'efficacité du processus de fabrication, tels que le métabisulfite de sodium et le chlorure de calcium, ainsi que des produits chimiques utilisés pour la fabrication illicite de précurseurs placés sous contrôle. La plupart de ces produits chimiques continuent d'être obtenus dans le pays.

142. Dans l'ensemble, dans le formulaire D pour 2019, ces produits chimiques ont été déclarés saisis en quantités comparables par les mêmes pays, notamment les pays d'Amérique du Sud, les pays situés le long des itinéraires de trafic de cocaïne et les pays représentant des marchés de destination où la cocaïne est récupérée à partir des matériaux dans lesquels elle a été incorporée à des fins de contrebande. Par exemple, des saisies de **métabisulfite de sodium**, agent réducteur utilisé pour homogénéiser les niveaux d'oxydation de la cocaïne base provenant de différents laboratoires d'extraction avant de poursuivre le processus de transformation, n'ont été signalées qu'en Amérique du Sud et en Europe. En 2019, des saisies ont été signalées par les Pays-Bas pour la quatrième année consécutive; le seul autre pays européen qui avait précédemment signalé des saisies de métabisulfite de sodium était l'Espagne. Contrairement à la tendance des années précédentes, la quantité de **chlorure de calcium** saisie en Équateur a diminué pour atteindre environ 63 % de la quantité saisie en 2018 (environ 90 tonnes) et n'était qu'à la deuxième place par rapport à la quantité saisie en Colombie (125 tonnes). La quantité saisie au Pérou a également diminué, passant de plus de 14 tonnes en 2018 à un peu moins de 6 tonnes en 2019. Le 1^{er} janvier 2020, le chlorure de calcium a été placé sous contrôle au Pérou (voir par. 15).

143. En ce qui concerne les saisies de **solvants à base d'acétate** (acétate de méthyle, d'éthyle, de butyle et de propyle et leurs mélanges recyclés) utilisés pour la cristallisation, dernière étape du processus de fabrication de la cocaïne, dans laquelle la cocaïne base est transformée en chlorhydrate de cocaïne, la situation globale en 2019 était similaire aux années précédentes dans la mesure où la majorité des saisies ont été effectuées en Colombie, où toutes ces substances sont sous contrôle national.

144. Alors que les résultats des analyses scientifiques de fin 2018 avaient semblé indiquer que l'acétate d'éthyle était progressivement délaissé au profit d'autres solvants de type acétate²³, les données relatives aux saisies de 2019 ont de nouveau révélé une augmentation de l'utilisation de l'acétate d'éthyle par rapport à 2018 (voir fig. XIV). En outre, des résultats d'analyses scientifiques plus récentes indiquent que l'acétate d'éthyle est le solvant prédominant dans les échantillons de cocaïne saisis en Europe, phénomène qui est rarement observé dans la cocaïne saisie aux États-Unis.

Figure XIV. Pourcentage de saisies d'acétate d'éthyle parmi les saisies de tous les solvants à base d'acétate signalées au moyen du formulaire D en Amérique du Sud et en Colombie, 2015-2019



²³Laboratoire spécial d'essai et de recherche de la Drug Enforcement Administration des États-Unis, Cocaine Signature Program ; sur la base d'échantillons de cocaïne saisis aux États-Unis.

145. Les autorités colombiennes ont estimé que le **ciment** représente 90 % des substances solides nécessaires à la production de pâte et de base de cocaïne, tandis que **l'essence ou d'autres types d'hydrocarbures** représentent 99 % des substances liquides nécessaires. L'essence a également été la substance chimique la plus touchée par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la COVID-19 au début de 2020, qui ont eu un certain impact, bien qu'à court terme, sur la production illicite de cocaïne.

146. Parmi les produits chimiques nécessaires au traitement de la cocaïne qui auraient été fabriqués illicitement en 2019 ou dont la fabrication serait attestée, on trouve l'ammoniac, l'acide chlorhydrique, le carbonate de sodium et l'acide sulfurique. Le Chili, la Colombie et le Pérou ont chacun signalé un ou plusieurs incidents liés à ce type de fabrication.

147. Comme pour d'autres drogues, des **produits de coupe** (adultérants et diluants) associés à la fabrication illicite de cocaïne ont continué d'être saisis. Le coupage, qui intervient au début de la phase de cristallisation du chlorhydrate de cocaïne, se fait à divers endroits situés sur l'itinéraire de trafic ou dans les pays de destination, avant la vente du produit au détail. L'analyse des produits de coupe peut fournir des indices précieux pour les efforts de lutte contre le trafic. **L'OICS rappelle aux gouvernements que la surveillance des adultérants et des produits de coupe peut se révéler très utile lors des enquêtes et les encourage à envisager de prendre des mesures visant ces produits, conformément à l'article 13 de la Convention de 1988.**

C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne

1. Anhydride acétique

148. L'anhydride acétique, qui est un précurseur clef dans la fabrication illicite d'héroïne et qui est également utilisé dans la fabrication illicite de P-2-P et, par la suite, d'amphétamine et de méthamphétamine, est l'un des produits chimiques les plus fréquemment et les plus largement commercialisés figurant au Tableau I de la Convention de 1988.

Commerce licite

149. Du 1^{er} novembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, les autorités de 26 pays et territoires exportateurs ont utilisé le Système PEN Online pour soumettre plus de 1 700 notifications préalables à l'exportation concernant des expéditions d'anhydride acétique. Les envois étaient destinés à 91 pays et territoires importateurs et portaient sur un total d'environ 565 millions de litres d'anhydride acétique. Environ 46 % de cette quantité était destinée aux États membres de l'Union européenne et 20 % aux États-Unis.

150. Le taux d'objections aux notifications préalables à l'exportation liées aux exportations proposées d'anhydride acétique est resté stable, à un peu plus de 7 %, comme en 2019, mais inférieur aux 10,5 % enregistrés au cours de la période 2016-2018. La plupart des objections ont été

Encadré 1. Évaluations des besoins en produits chimiques pour la fabrication de chlorhydrate de cocaïne en Colombie, 2019

Sur la base de la fabrication illicite potentielle de 1 137 tonnes de chlorhydrate de cocaïne en 2019 (soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2018⁹), les autorités colombiennes ont estimé comme suit les demandes de produits chimiques essentiels à la transformation de la pâte de coca en coca base et, par la suite, en chlorhydrate de cocaïne :

Produit chimique	Quantité	Unité de mesure
Solvants organiques	17 700	Milliers de litres
Acétate d'éthyle		
Acétate de butyle		
Acétate de n-propyle		
Mélange recyclé des solvants ci-dessus		
Chlorure de calcium	1 398	Tonnes
Acide chlorhydrique	284	Milliers de litres
Acide sulfurique	2 600	Milliers de litres
Permanganate de potassium	361	Tonnes

⁹ ONUDC et Colombie, *Monitoreo de Territorios afectados por Cultivos Ilícitos 2019* (Bogota, Sistema Integrado de Monitoreo de Cultivos Ilícitos, 2020).

faites pour des raisons administratives, et environ la moitié des envois contestés concernaient des importations aux États-Unis, en provenance du Mexique.

151. Le faible nombre de détournements du commerce international confirme le rôle préventif que le Système PEN Online a joué au fil des ans; il corrobore également les inquiétudes de l'OICS, à savoir que le détournement des circuits de distribution nationaux reste la principale source d'anhydride acétique à des fins illicites.

Trafic

152. En 2019, les saisies mondiales d'anhydride acétique se sont élevées à 60 049 litres et étaient donc nettement inférieures (d'environ 69 %) à celles de 2018, année où les saisies mondiales de cette substance se sont élevées à 194 281 litres au total (environ 67 000 litres de plus qu'en 2017). Les données préliminaires donnent à penser que cette tendance à la baisse pourrait s'être poursuivie en 2020.

153. Les raisons de la diminution importante des quantités d'anhydride acétique saisies en 2019 et 2020 pourraient être les suivantes: *a*) diminution du nombre de tentatives de détournement et de détournements effectifs, ainsi que du trafic de la substance, par rapport au niveau record de 2016-2018; *b*) apparition du trafic de chlorure d'acétyle; et *c*) recours à des itinéraires de trafic inhabituels.

154. Par rapport à 2018, année où six pays (la Chine, la Géorgie, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan, les Pays-Bas et la Turquie) ont chacun déclaré des saisies de plus de 10 000 litres d'anhydride acétique, en 2019, la République islamique d'Iran et le Pakistan, avec des saisies d'une quantité totale de 15 000 litres et de 19 060 litres, respectivement, ont été les deux seuls pays ayant déclaré des saisies dépassant cette quantité. Cinq autres pays ont saisi 3 000 litres ou plus d'anhydride acétique, dont la Belgique (3 000 litres), la Bulgarie (8 000 litres), le Myanmar (4 140 litres), les Pays-Bas (4 063 litres) et la Roumanie (4 975 litres).

155. En Afghanistan, la quantité d'anhydride acétique saisie en 2019 (786 litres) était 10 fois inférieure à la quantité saisie en 2018 (7 364 litres), et était la plus faible depuis au moins 2008, année où l'Afghanistan a commencé à déclarer des saisies de cette substance au moyen du formulaire D. Au cours des dix premiers mois de 2020, l'Afghanistan a déclaré neuf saisies de petites quantités d'anhydride acétique, représentant plus de 600 litres.

156. Toutefois, la faible quantité d'anhydride acétique saisie en Afghanistan en 2019 et 2020 ne signifie pas nécessairement que le trafic de cette substance a complètement cessé dans le pays ou dans les pays frontaliers. Par exemple,

en avril 2020, les autorités de la République islamique d'Iran ont saisi un envoi de 15 tonnes d'anhydride acétique destiné à l'Afghanistan. L'envoi saisi, faussement déclaré comme étant de la peinture, était acheminé depuis ou via le port de Jebel Ali aux Émirats arabes unis. En outre, le Pakistan, qui est depuis plusieurs années un pays de transit pour les produits chimiques introduits clandestinement en Afghanistan, a signalé, en novembre 2019, la saisie d'un envoi de 19 060 litres d'anhydride acétique à Karachi (Pakistan). La substance saisie aurait été faussement déclarée comme étant de l'acide acétique. Une autre saisie de 3 210 kg d'anhydride acétique provenant probablement de Chine a été effectuée à Karachi en juin 2020.

157. L'OICS a constaté que certains nouveaux itinéraires de trafic exploités par les trafiquants entre 2016 et 2018 pourraient avoir déjà, en partie, perdu leur importance en ce qui concerne le trafic d'anhydride acétique. Par exemple, en Géorgie, un pays situé sur la route dite du Caucase du Sud, les saisies d'anhydride acétique sont passées de 13 733 litres en 2018 à seulement 1 litre en 2019.

158. En Turquie, qui se trouve sur la route des Balkans, les saisies d'anhydride acétique ont également considérablement diminué, passant de 38 569 litres en 2018 à 803 litres en 2019, ce qui représente la plus faible quantité de cette substance saisie dans le pays depuis 2013. Selon les autorités turques, cette diminution des saisies pourrait en partie être due au renforcement des mesures de contrôle et aux opérations de répression, qui ont probablement eu un effet dissuasif sur le trafic d'anhydride acétique à travers la Turquie.

159. Peu de saisies d'anhydride acétique ont été enregistrées en Asie centrale depuis plusieurs années. Le Kazakhstan et le Turkménistan n'ont mentionné aucune saisie d'anhydride acétique dans le formulaire D depuis 2010 et 2000, respectivement. En 2019, les autorités tadjikes ont saisi 49 litres de cette substance. Le pays de destination supposé était l'Afghanistan. Les autorités kirghizes ont également signalé des saisies de petites quantités d'anhydride acétique (95 litres) en 2019, premières saisies de ce type signalées dans ce pays depuis 2012, année où près de 800 litres avaient été saisis.

160. En Europe, c'est aux Pays-Bas que le plus grand nombre de saisies (sept) d'anhydride acétique a été signalé entre 2019 et 2020. La plupart des incidents ont eu lieu dans des entrepôts ou en relation avec le démantèlement de laboratoires clandestins de drogues, dans lesquels la substance a été saisie en même temps que d'autres produits chimiques placés sous contrôle international, ainsi que des produits non placés sous contrôle. En décembre 2019, les autorités néerlandaises ont saisi 950 litres d'anhydride acétique dans un laboratoire illicite. La substance saisie avait fait l'objet d'un faux étiquetage et était apparemment

destinée à la République islamique d'Iran. La saisie semblait être liée à une autre saisie effectuée quelques jours plus tard en Bulgarie portant sur 8 000 litres d'anhydride acétique. Dans les deux cas, des enquêtes ont été ouvertes dans les pays concernés.

161. En Allemagne, le nombre de tentatives de détournement d'anhydride acétique, qui était élevé au cours de la période 2016-2017, a commencé à diminuer en 2018. Grâce aux mesures prises par les autorités allemandes, la plupart des tentatives de détournement détectées ont pu être évitées et, par conséquent, la quantité totale de substance saisie en Allemagne est restée faible au cours des trois dernières années. En 2019, une seule tentative de détournement a été détectée et une enquête a été menée en coopération avec d'autres pays européens.

162. Malgré la demande d'importantes quantités d'anhydride acétique destinées à la fabrication illicite d'héroïne en Colombie, au Mexique et au Myanmar, le nombre de saisies de cette substance dans ces pays est resté faible. Depuis 2008, les saisies d'anhydride acétique en Colombie n'ont pas dépassé 100 litres par an, sauf en 2010, où 1 006 litres de cette substance ont été saisis. En 2019, la Colombie n'a signalé aucune saisie d'anhydride acétique.

163. Au Mexique, où les saisies antérieures d'anhydride acétique étaient plus probablement liées à la fabrication de méthamphétamine (via l'acide phénylacétique et le P-2-P) plutôt que d'héroïne, seuls 133 litres de cette substance ont été saisis en 2018 et seulement 15 litres en 2019. Cette quantité est considérablement inférieure à la quantité moyenne d'anhydride acétique saisie annuellement dans le pays entre 2015 et 2017 (5 000 litres) et entre 2010 et 2014 (27 500 litres).

164. Dans le formulaire D pour 2019, le Myanmar a signalé des saisies de plus de 4 000 litres d'anhydride acétique, ce qui représente la plus grande quantité saisie par le pays depuis 2001. L'OICS a également été informé d'une saisie de près de 10 300 litres d'anhydride acétique dans un camion au Myanmar en août 2020. Lors du même incident, environ 1 300 litres d'acide chlorhydrique et 200 kg de caféine ont également été saisis. Les autorités du Myanmar ont indiqué qu'en 2020, la plupart des précurseurs introduits clandestinement dans le pays avaient été acheminés par la frontière entre la Chine et le Myanmar, vers le district de Muse (Myanmar), pour être ensuite transportés vers des sites de fabrication illicite dans la zone frontalière, où la gouvernance était limitée en raison des conflits armés qui y sévissaient.

Encadré 2. Progrès accomplis dans la lutte contre le commerce en ligne de précurseurs

Dans ses deux précédents rapports sur les précurseurs, l'OICS a fait état d'une saisie de près de 10 tonnes d'anhydride acétique en Inde en 2018, soit la plus grande quantité de cette substance saisie dans le pays depuis 2000^{a,b}. Cette saisie était le résultat d'enquêtes menées en coopération avec le secteur privé, concernant un certain nombre de demandes suspectes d'approvisionnement en anhydride acétique qui avaient été faites par des délinquants présumés sur plusieurs plateformes de commerce en ligne en Inde.

Ces enquêtes ont également révélé que les sociétés de commerce en ligne qui avaient autorisé sur leurs plateformes des commandes suspectes d'anhydride acétique étaient, selon la loi nationale indienne sur les technologies de l'information, des intermédiaires et étaient donc exonérées de leur responsabilité pour avoir facilité des échanges suspects de précurseurs, à moins qu'elles n'aient eu connaissance de la contravention.

Comme ce n'était pas le cas, et comme aucun instrument juridique n'était disponible pour obtenir ces informations, des précisions sur les commandes suspectes et les entreprises concernées ont été communiquées sur une base volontaire aux autorités nationales compétentes par les entreprises en ligne concernées.

Outre la coopération volontaire entre les pouvoirs publics et le secteur privé, et peut-être sur la base de son expérience pratique antérieure, le Gouvernement indien a décidé de modifier sa législation sur les précurseurs afin d'inclure également dans la liste des activités réglementées faisant intervenir des précurseurs, les activités liées à la mise en vente ou la distribution de précurseurs, ou à la médiation dans leur vente ou achat par l'intermédiaire d'un site Web, de médias sociaux ou de toute autre manière. Conformément à la législation modifiée, ces activités nécessiteraient que l'entreprise concernée obtienne une autorisation préalable (enregistrement) des autorités indiennes compétentes. En outre, les plateformes commerciales en ligne qui facilitent le commerce des précurseurs chimiques devaient également fournir des informations détaillées sur les transactions faisant intervenir certains précurseurs.

^a Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2019 (E/INCB/2019/4), encadré 3.

^b Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2018 (E/INCB/2018/4), par. 186.

2. Utilisation de substances non placées sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'héroïne

165. La fabrication illicite d'héroïne requiert non seulement de l'anhydride acétique, mais aussi toute une série d'autres produits chimiques courants qui ne sont pas soumis à un contrôle international. Certains produits chimiques sont en outre connus pour être utilisés comme couverture, pour dissimuler l'anhydride acétique de contrebande. L'un de ces produits chimiques est l'**acide acétique glacial**, qui serait aussi utilisé pour transformer la morphine en héroïne par acétylation, probablement en association avec de l'anhydride acétique²⁴.

166. Depuis 2016, plusieurs pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie occidentale ont signalé l'utilisation prévue et effective de l'acide acétique glacial comme couverture pour l'anhydride acétique de contrebande. Dans le cadre de l'Opération Eagle Eye de l'OICS en 2013, les autorités afghanes ont confirmé l'utilisation de l'acide acétique dans les laboratoires d'héroïne en Afghanistan, où la substance était mélangée à diverses proportions d'anhydride acétique.

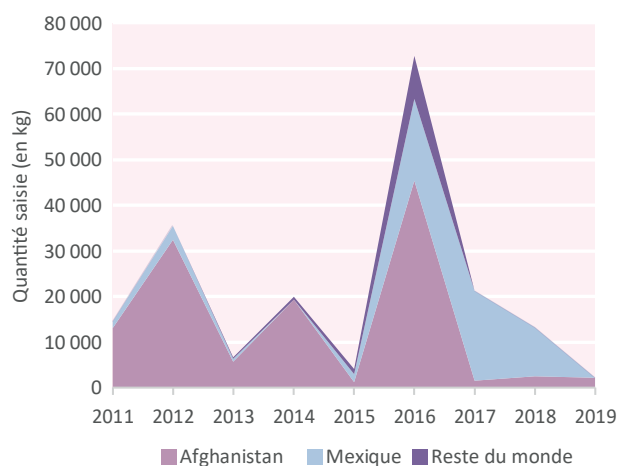
167. En Afghanistan, des saisies de quantités importantes d'acide acétique glacial ont été constatées depuis au moins 2011. La plus importante saisie, réalisée en avril 2016, a porté sur un envoi de 20 271 litres. En mars 2019, les autorités afghanes ont signalé via le Système PICS une autre saisie importante d'acide acétique glacial (9 780 litres). Ces dernières années, l'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont également signalé de petites saisies d'acide acétique glacial et d'anhydride acétique. La dernière saisie de ce type, effectuée en Afghanistan en mars 2020, portait sur environ 80 litres d'acide acétique glacial et 120 litres d'anhydride acétique.

168. Le **chlorure d'acétyle** est une autre substance chimique inscrite sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de l'OICS en raison de son utilisation potentielle comme agent acétylant dans la fabrication illicite d'héroïne. La première saisie connue de chlorure d'acétyle en Afghanistan, portant sur 90 litres, a été signalée en octobre 2017, et la seconde en juin 2019 (300 litres).

169. En Asie occidentale, des quantités importantes de chlorure d'acétyle ont été saisies en République islamique d'Iran en mai 2018 (19 950 litres) et en août 2019 (16 840 litres), ainsi que dans les Émirats arabes unis en mai 2018 (2 777 litres). Dans les trois cas, le pays d'origine présumé du chlorure d'acétyle saisi était la Chine. **L'OICS souhaite réitérer l'appel qu'il a lancé précédemment à tous les pays, en particulier ceux d'Asie occidentale, à rester vigilants à l'égard des tentatives de trafic de chlorure d'acétyle dans la région, à communiquer toute saisie de cette substance par le biais du Système PICS et à la signaler dans le formulaire D, en vue d'identifier toute nouvelle tendance et de concevoir des contre-mesures appropriées.**

170. Le **chlorure d'ammonium** est un autre produit chimique non placé sous contrôle international mais figurant sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de l'OICS et fréquemment rencontré dans le cadre de la fabrication illicite d'héroïne (et de méthamphétamine). Selon les informations dont dispose l'OICS, le chlorure d'ammonium est placé sous contrôle national dans au moins 11 pays, mais seuls l'Afghanistan et le Mexique ont régulièrement signalé des saisies de cette substance (voir fig. XV). Les informations sur l'origine de la substance n'étaient généralement pas disponibles.

Figure XV. Saisies de chlorure d'ammonium signalées au moyen du formulaire D, 2011-2019



²⁴Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2015 (E/INCB/2015/4), par. 152.

D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

1. Alcaloïdes de l'ergot et acide lysergique

171. Des saisies records de précurseurs du diéthylamide de l'acide lysergique ont été signalées au moyen du formulaire D pour 2019. Les États-Unis ont saisi près de 20 kg d'acide lysergique, tandis que le Brésil a signalé des saisies de près de 3 kg d'ergotamine qui proviendraient du Paraguay. Il s'agissait des plus importantes saisies portant sur ces deux substances opérées dans le monde ces dix dernières années. Malheureusement, aucune autre information n'a été communiquée à ce sujet. Aucune saisie d'ergométrie n'a été signalée.

2. Acide N-acétylanthranilique, acide anthranilique et autres produits chimiques

172. De petites saisies de précurseurs de la méthaqualone, représentant une quantité totale de moins de 5 kg, ont été signalées par l'Argentine, l'Espagne et le Canada (par ordre décroissant des quantités saisies) au moyen du formulaire D pour 2019.

173. Cependant, comme pour d'autres drogues, la fabrication illicite de méthaqualone semble reposer de plus en plus sur l'utilisation d'autres produits chimiques non inscrits. Dans le formulaire D pour 2019, l'Afrique du Sud a signalé deux saisies représentant une quantité totale de plus de 2,8 tonnes de ce qui semblait être de l'**anhydride isatoïque**, alors qu'en 2018, elle avait stoppé trois envois d'acétantranil, représentant une quantité totale de plus de 64 tonnes. L'**acétantranil** est un intermédiaire stable et un précurseur immédiat de la méthaqualone, qui est converti par un processus de synthèse en une seule étape. Cette substance n'a pas d'autres utilisations légitimes connues que la fabrication de substances liées à la méthaqualone, mais elle est néanmoins disponible auprès d'un certain nombre de fournisseurs en ligne.

174. Des preuves concernant le trafic d'acétantranil et son utilisation dans la fabrication illicite sont rapportées par l'Afrique du Sud depuis 2015. Si jusqu'à présent seule l'Afrique du Sud a communiqué des informations concernant la contrebande de cette substance, il n'était pas impossible que des tentatives similaires se produisent ailleurs.

L'OICS encourage donc tous les gouvernements à être vigilants et à lui communiquer des informations sur tout envoi suspect, toute tentative de contrebande ou toute saisie concernant l'anhydride isatoïque ou l'acétantranil, de préférence au moyen du Système PICS.

3. Précurseurs du fentanyl, d'analogues du fentanyl et d'autres opioïdes de synthèse, et autres produits de remplacement

Commerce licite

175. Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020, 20 envois prévus d'ANPP ont été signalés par les autorités de quatre pays exportateurs à 11 pays et territoires importateurs. La plupart des envois concernaient de très petites quantités, ce qui indique qu'ils étaient destinés à des usages limités à des fins de recherche et d'analyse.

176. En ce qui concerne la NPP, les autorités de trois pays exportateurs ont envoyé 20 notifications préalables à l'exportation à sept pays importateurs, portant sur un total d'environ 3,2 tonnes. L'OICS a vérifié l'utilisation finale dans un certain nombre de cas. Comme l'année précédente, des importations de ces substances en quantités supérieures à celles nécessaires à des fins limitées de recherche et d'analyse étaient prévues dans des pays connus pour fabriquer légitimement du fentanyl, notamment l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Brésil, les États-Unis, la Fédération de Russie et la Slovaquie. Le plus grand exportateur de NPP était l'Inde.

177. Dans son rapport sur les précurseurs pour 2019, l'OICS a noté des exportations importantes de NPP qui ont fait l'objet d'une enquête en Inde parce qu'elles ont été effectuées à l'insu des autorités nationales compétentes, alors que la NPP et l'ANPP étaient placées sous contrôle national en Inde depuis février 2018²⁵. Bien que les enquêtes en Inde soient terminées, l'OICS regrette de n'avoir pu jusqu'à présent confirmer la légitimité de l'utilisation finale de la NPP par le destinataire présumé, une entreprise sise en Italie. **L'OICS rappelle aux gouvernements qu'ils doivent surveiller de manière adéquate la fabrication et la distribution de NPP et d'ANPP, et enquêter de manière approfondie sur tous les détournements et tentatives de détournement, en vue de recueillir des renseignements pertinents et d'empêcher que de nouveaux détournements ne se produisent selon le même mode opératoire.**

²⁵Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2019 (E/INCB/2019/4), par. 218.

Trafic

178. Les États-Unis ont signalé des saisies de près de 480 kg de NPP et de près de 200 kg d'ANPP dans le formulaire D pour 2019. Les seules autres saisies de précurseurs du fentanyl signalées ont été effectuées en Estonie, portant sur un peu moins de 34 kg de NPP, et au Mexique (3,8 kg d'ANPP). Par d'autres sources, l'OICS a eu connaissance d'une saisie d'un envoi fallacieusement déclaré de 50 kg d'ANPP au Canada. En mai 2020, le Mexique a saisi 100 kg d'ANPP dans du fret maritime en provenance de Chine. L'envoi comprenait également près de 70 kg de 4-AP, un précurseur non placé sous contrôle de l'ANPP, fallacieusement déclaré comme étant de la poudre à lessiver. Une saisie de 100 g de 4-AP a également été signalée par l'Allemagne dans le formulaire D pour 2019, mais aucune autre précision n'a été communiquée à ce sujet. La Belgique a indiqué dans le formulaire D qu'elle avait saisi un envoi par fret aérien d'environ 1 kg de chlorhydrate de 4-pipéridone monohydraté, un autre précurseur du fentanyl. Cet envoi, dont l'origine présumée était la Chine, et la destination, les Pays-Bas, faisait l'objet d'une fausse déclaration.

179. Par d'autres sources, l'OICS a également été informé d'une tentative de fabrication de fentanyl en Australie en 2019. Il a été signalé que le laboratoire concerné fonctionnait dans une zone résidentielle, mais aucune précision n'a été communiquée concernant les produits chimiques spécifiques et la méthode de fabrication prévue.

180. En 2020, l'OICS a été informé d'un envoi de 72 tonnes de chlorure de propionyle, produit chimique non placé sous contrôle international mais qui figure sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée et qui peut être utilisé dans la fabrication illicite de fentanyl. L'envoi a été stoppé par les autorités douanières de la République démocratique populaire lao alors qu'il était en route vers un destinataire au Myanmar, prétendument situé dans une région administrative spéciale dans la partie orientale du pays. Les enquêtes menées par les autorités laotiennes n'ont pas fourni de preuves suffisantes pour confirmer l'utilisation légitime de la substance, et les pièces justificatives n'ont pas été délivrées par une autorité gouvernementale reconnue. **L'OICS félicite les autorités concernées de leur vigilance et rappelle aux gouvernements qu'il importe de vérifier la légitimité des envois, y compris, dans la mesure du possible, des produits chimiques figurant sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée, et en particulier lorsqu'ils sont destinés à des destinataires situés dans des zones échappant au contrôle des gouvernements.**

181. Le placement sous contrôle du groupe des substances apparentées au fentanyl en Chine le 1^{er} mai 2019 semble avoir provoqué un glissement vers des précurseurs de remplacement non inscrits aux Tableaux pour la fabrication de fentanyl dans les pays de destination. Cependant, il existe toujours des lacunes en matière de renseignement concernant divers aspects de cette évolution, notamment les itinéraires du trafic, les modes opératoires et la nature des produits chimiques de substitution, ainsi que l'emplacement des laboratoires de synthèse du fentanyl (par opposition aux laboratoires dans lesquels le fentanyl sous forme de poudre est transformé en comprimés).

182. D'après des analyses scientifiques des impuretés, réalisées sur des échantillons de fentanyl saisis aux États-Unis, il apparaît clairement que, dans un certain nombre de pays, le marché illicite s'est adapté au renforcement des contrôles concernant les deux principaux précurseurs du fentanyl, la NPP et l'ANPP. Les résultats des analyses pour 2019 indiquent une nouvelle diminution de l'utilisation de la méthode Siegfried pour la fabrication illicite de fentanyl, qui repose sur l'utilisation de la NPP ou de l'ANPP, et une augmentation concomitante de la méthode Janssen, qui n'utilise aucun de ces deux produits chimiques. En 2019, la proportion des échantillons de fentanyl analysés qui avaient été fabriqués selon la méthode Janssen a augmenté; pour les échantillons de poudre de fentanyl, le recours à cette méthode représentait 76 %, contre 70 % en 2018, et pour les comprimés de fentanyl, 63 %, contre 52 % en 2018.

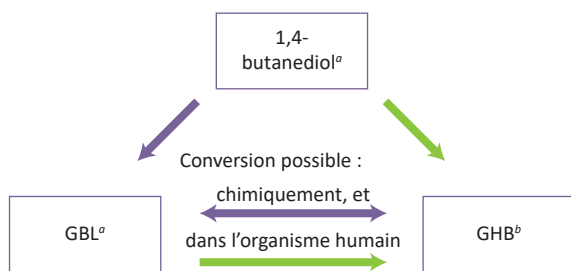
183. Compte tenu de cette évolution, les États-Unis ont placé sous contrôle le 4-AP et deux produits chimiques associés à la méthode Janssen afin d'empêcher leur utilisation dans la fabrication illicite de fentanyl (voir par. 18). Étant donné que plusieurs des autres précurseurs du fentanyl n'ont actuellement aucune utilisation légitime connue, **l'OICS encourage les gouvernements à être vigilants et à coopérer entre eux et avec lui pour échanger des informations pouvant donner lieu à des poursuites en cas d'envois suspects, de tentatives de contrebande ou de saisies portant sur des précurseurs présumés du fentanyl, de préférence en utilisant le Système PICS. L'OICS souhaiterait également recevoir des preuves de l'utilisation effective de l'un de ces produits chimiques dans la fabrication illicite de fentanyl et d'analogues de fentanyl.**

E. Substances non inscrites au Tableau I ou II de la Convention de 1988 utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et de substances psychotropes ou de substances non placées sous contrôle international dont il est fait abus

1. Précurseurs du GHB

184. Le **GBL** est un précurseur utilisé dans la fabrication illicite de **GHB**, mais il est également directement ingéré et métabolisé en **GHB** dans l'organisme. Le **1,4-butanediol** est un autre précurseur du **GBL** et un préprécurseur du **GHB**, et il est également facilement converti en **GHB** lors de son ingestion (voir fig. XVI).

Figure XVI. GBL et GHB



^aNon placés sous contrôle international mais figurant dans la liste de surveillance internationale spéciale limitée.

^bInscrit au Tableau II de la Convention de 1971.

185. Comme par le passé, il existait des différences importantes entre les pays en ce qui concerne les quantités de **GBL** déclarées dans le formulaire D pour 2019, qui variaient de moins d'un kilogramme (Canada) à plus de 25 000 kg (Allemagne et Slovénie). Selon les autorités allemandes, le **GBL** est obtenu en Asie par des entreprises en Allemagne et à l'étranger, qui revendent la substance, en tant que produit de nettoyage, sur Internet à des clients en Allemagne et dans d'autres pays européens à des fins illicites. Les saisies importantes de **GBL**, réalisées par les autorités douanières en Allemagne tendent à confirmer l'existence de ce mode opératoire. En outre, pour la première fois en cinq ans, l'Allemagne a détecté des éléments qui témoignent de la fabrication illicite de **GHB** à partir de **GBL** par des utilisateurs.

186. La majorité des saisies de **GBL** ont continué d'être signalées par des pays européens. Les pays à l'extérieur de l'Europe où du **GBL** avait été saisi étaient le Brésil, le Canada, le Chili et les États-Unis. L'OICS a été informé à partir d'autres sources, y compris via le Système PICS, de saisies supplémentaires de cette substance en Australie et à Hong Kong (Chine), en 2019. Même si dans la plupart des saisies effectuées en Australie, la substance provenait de Chine, y compris de Hong Kong, les Pays-Bas ont été le plus souvent identifiés comme le pays d'origine des quantités saisies en Europe et au Chili. Aucune saisie de **1,4-butanediol** n'a été signalée au moyen du formulaire D pour 2019.

2. Précurseurs de la kétamine

187. Il n'y a pas de communication systématique d'informations sur les précurseurs de la kétamine et la fabrication illicite de kétamine. L'OICS a été informé, par des rapports nationaux et d'autres sources officielles, du démantèlement de deux laboratoires clandestins de kétamine en Inde, à Bangalore en mai 2019 et à Chennai en juin 2020. Environ 52 kg et 110 kg, respectivement, de kétamine ont été saisis. Aucune précision n'a été communiquée concernant les précurseurs utilisés ou leur origine. La kétamine était destinée à la Malaisie.

3. Précurseurs de nouvelles substances psychoactives, y compris de substances récemment inscrites aux Tableaux de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 ou de la Convention sur les substances psychotropes de 1971

188. Comme les années précédentes, un certain nombre de pays européens ont signalé des saisies de précurseurs de nouvelles substances psychoactives et de substances récemment placées sous contrôle au moyen du formulaire D pour 2019. Le produit chimique le plus fréquemment signalé était le **2-bromo-4'-méthylpropiophénone**, un précurseur de la méphédronne, dont des quantités allant de 1 kg à 120 kg ont été saisis aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en France (par ordre décroissant des quantités saisies). Les autorités allemandes ont également signalé des transbordements de plus de 610 kg de cette substance vers des pays d'Europe de l'Est.

189. Des saisies de **2-bromo-4'-chloropropiophénone** [précurseur de plusieurs dérivés de la cathinone 4-chloro substitués, tels que la 4-CMC (cléphédronne)], s'élevant à 300 kg, ont été signalées par l'Allemagne au moyen du formulaire D pour 2019. Cette substance, ainsi que d'autres précurseurs de cathinones tels que le **2 bromo-4'-méthoxypropiophénone** (précurseur de la méthédronne) ont également été signalées par le biais du Système PICS au cours de la période 2019-2020. La majeure partie de ces incidents a été communiquée par des utilisateurs du Système PICS dans des pays d'Europe. Lorsque de telles informations ont été fournies, les destinations étaient des pays d'Europe, le plus souvent la Pologne, et les derniers pays de départ connus étaient la Chine, y compris Hong Kong (Chine) et l'Inde. Les envois étaient généralement acheminés par voie aérienne.

190. L'OICS a également été informé du démantèlement, en 2019 et 2020, de gros laboratoires clandestins de fabrication d'*alpha*-pyrrolidinopentiophénone (*alpha*-PVP) en Fédération de Russie. Un petit laboratoire d'*alpha*-PVP contenant du matériel et des précurseurs non spécifiés a également été saisi au Bélarus, tandis qu'une saisie de 50 kg de valérophénone, précurseur de l'*alpha*-PVP, réalisée en Tchéquie a été communiquée par le biais du Système PICS.

191. Des saisies de petites quantités de précurseurs d'*alpha*-PVP, à savoir l'*alpha*-bromoalérophénone et la pyrrolidine, et d'autres réactifs nécessaires à la synthèse illécite de l'*alpha*-PVP ont également été signalées par les autorités brésiliennes au moyen du formulaire D pour 2019.

192. L'OICS félicite une nouvelle fois les pays qui communiquent spontanément des informations sur les saisies de précurseurs de nouvelles substances psychoactives et de substances récemment inscrites aux Tableaux des Conventions de 1971 et de 1961, car ces informations permettent de déceler les nouvelles tendances. Afin de tirer le meilleur parti possible des informations et des renseignements disponibles, tous les gouvernements sont encouragés à signaler, en temps réel, les incidents pertinents par l'intermédiaire du Système PICS.